

DEPARTEMENT DU GARD

Dossier E20000075/30

COMMUNE DE CANNES ET CLAIRAN
CRÉATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE



**Conclusions motivées
du Commissaire Enquêteur**

Arrêté préfectoral N° DDTM-SEA- 2021-001 du 10 Février 2021

Commissaire enquêteur : Nicole PULICANI

Période de l'enquête : du 15 Mars au 15 Avril 2021

Depuis 2013 la commune de Cannes et Clairan a engagé une procédure de classification d'une partie de son territoire en Zone Agricole Protégée (ZAP).

Cette démarche a pour but de préserver les zones agricoles présentant un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique.

Elle a également pour but de freiner l'urbanisation intensive.

En 2005, la commune s'est dotée d'une carte communale qui a aussi pour objectif de préserver les zones agricoles situées au sud du village de Cannes.

Conditions du déroulement de l'enquête

Le dossier d'enquête (tirage papier), dûment paraphé par le commissaire enquêteur, a été tenu à la disposition du public à la mairie de Cannes et Clairan aux jours et heures d'ouverture de cette mairie et pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier était consultable en ligne sur le site de la mairie et sur le site des services de l'Etat dans le Gard.

Un accès informatique a été mis gratuitement à la disposition du public à la mairie de Cannes et Clairan.

Un registre électronique où le public pouvait déposer ses observations a été ouvert via le groupe « PubliLégal » pendant toute la durée de l'enquête.

Trois permanences du Commissaire enquêteur étaient prévues, elles se sont déroulées dans de bonnes conditions aux dates indiquées dans l'Arrêté d'ouverture d'enquête :

Lundi 15 Mars 2021 de 9h à 12h,

Jeudi 1^{er} Avril 2021 de 14h à 17h,

Jeudi 15 Avril 2021 de 14h à 17h

La mairie a mis à disposition une salle permettant la réception du public

Lors de la première permanence, deux personnes sont venues me rencontrer. Deux personnes accompagnées chacune d'une autre personne sont venues lors de la deuxième permanence, Deux personnes lors de la troisième permanence.

Au total, 2 courriers m'ont été remis lors de la dernière permanence, 6 courriers ont été remis à la secrétaire de mairie le dernier jour de l'enquête et aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête papier ni sur le registre électronique.

Observations du public

Le procès-verbal de synthèse résume l'ensemble des observations.

Toutes ces observations ont reçu une réponse de la mairie.

Elles ont toutes fait l'objet d'une analyse retracée dans le rapport. Deux d'entre elles sont favorables au projet, six y sont défavorables.

Monsieur Philippe COSTE

1- Manque d'informations sur le projet de ZAP

Réponse de la Mairie : la communication a été faite convenablement, le projet a été élaboré avec les exploitants, plusieurs délibérations ont été prises à ce sujet, publiées et affichées dans la commune, des réunions publiques ont été organisées.

Avis du commissaire enquêteur : réponse satisfaisant de la mairie

2- Classification des terres et la délimitation de la ZAP

Réponse de la mairie : L'étude s'est basée sur les données Cémagref, deux prélèvements ont été faits permettant deux analyses chimiques. Le classement de la qualité agronomique des sols qui en découle est une classification globale et non une étude individuelle de chaque parcelle.

La politique du développement urbain marque la volonté d'ouvrir l'urbanisation sur le nord du village et de préserver la plaine agricole au Sud.

Avis du commissaire enquêteur: réponse satisfaisante de la mairie

Madame Florence Alexandrowicz

1- Classification de ses parcelles

Réponse de la mairie défavorable

Avis du commissaire enquêteur : réponse satisfaisant de la mairie

2- Intégration de ses parcelles dans la zone Agricole Protégée

Réponse de la mairie défavorable

Avis du commissaire enquêteur : Dans la mesure où cela n'impacterait pas les enjeux majeurs du projet, il pourrait être envisagé d'inclure les parcelles AE 17-19-20-61 et 21 dans le périmètre de la Zone Agricole Protégée.

Monsieur DRILE SCHOCK Kévin

1- Conteste le projet de ZAP et demande son retrait.

Réponse de la mairie défavorable

Avis du commissaire enquêteur : réponse satisfaisant de la mairie

2- Demande que ses parcelles soient exclues de la zone, souhaite y implanter un hangar pour installer une entreprise de ferronnerie d'art.

Réponse de la mairie : défavorable à la modification de la zone. Ces parcelles sont classées non constructibles sur la carte communale.

La mairie envisage de définir un secteur consacré à l'installation d'activités professionnelles autres qu'agricoles.

Avis du commissaire enquêteur : réponse satisfaisant de la mairie.

Madame Isabelle SCHOCK

1- Conteste le projet de ZAP et demande son retrait.

Réponse de la mairie défavorable

Avis du commissaire enquêteur : réponse satisfaisant de la mairie

2- Souhaite une ouverture de l'urbanisation au sud de la commune

Réponse de la mairie défavorable, elle souhaite préserver la plaine agricole.

Avis du commissaire enquêteur : réponse satisfaisant de la mairie

Madame Jeanine BOSC

Conteste le projet de ZAP et demande son retrait.

Réponse de la mairie défavorable

Avis du commissaire enquêteur : réponse satisfaisant de la mairie

Monsieur Christian DUCROS

Conteste le projet de ZAP et demande son retrait.

Réponse de la mairie défavorable

Avis du commissaire enquêteur : réponse satisfaisant de la mairie

Monsieur Yan DUCROS

Conteste le projet de ZAP et demande son retrait.

Réponse de la mairie défavorable

Avis du commissaire enquêteur : réponse satisfaisant de la mairie

Monsieur Vincent DUCROS

Conteste le projet de ZAP et demande son retrait.

Réponse de la mairie défavorable

Avis du commissaire enquêteur : réponse satisfaisant de la mairie

Le Commissaire enquêteur

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête

Après avoir étudié et analysé l'ensemble du dossier,

Après avoir vérifié le respect de la procédure de mise en œuvre de l'enquête publique

Après avoir tenu les trois permanences à la mairie de Cannes et Clairan

Après avoir entendu et enregistré les observations du public

Après avoir constaté :

- que l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions et sans incident notable,
- que la publicité de l'enquête a été réalisée dans les formes règlementaires :
- que le dossier a été tenu à la disposition du Public pendant toute la durée de l'enquête,

Après avoir analysé toutes les observations déposées sur le registre ainsi que les courriers et dossiers qui m'ont été remis.

Après avoir pris en considération les observations déposées par les propriétaires impactés par le projet.

Après avoir étudié la réponse donnée par la mairie à ces observations.

Considérant que la commune de Cannes et Clairan a une vocation agricole, qu'elle subit à l'instar de la plupart des communes rurales une diminution du nombre des exploitations et qu'elle souhaite préserver ses espaces agricoles pour favoriser la transmission et l'implantation de nouveaux exploitants.

Considérant qu'elle a vu sa population augmenter de 240% au cours des 20 dernières années alors que le foncier agricole était diminué par 4.

Considérant que la pression foncière ne va pas diminuer du fait que la commune se situe à proximité de villes qui subissent déjà une forte pression et affichent des couts du foncier très élevés.

Considérant que le zonage a été établi en tenant compte de la qualité des sols, des paysages, des investissements réalisés (irrigation), des zones à forte valeur ajoutée, qu'il intègre les grandes unités foncières et les bâtiments à usage agricole.

Considérant que le projet est conforme aux documents et règlements administratifs.

Emet en toute objectivité, impartialité et diligence

UN AVIS FAVORABLE

A la création d'une zone d'activité protégée sur la commune de Cannes et Clairan.

Fait à saint Christol lez Ales le 11 mai 2021

Le commissaire enquêteur



Nicole Pulicani